

forme coûterait trop cher ; au contraire les villages feraient eux-mêmes les frais, d'ailleurs presque nuls, de cette garde civique qui n'aurait rien de commun avec les gardes champêtres dont l'institution, déjà essayée, a donné de mauvais résultats<sup>1</sup>. Les paysans macédoniens, dans leur majorité, ne désirent, après tant d'années de troubles, de massacres, et de pillages, que le calme et la sécurité ; ils sont désabusés des propagandes nationales.

La note russe constitue donc un programme complet et pratique de réformes. L'Angleterre y a répondu le 4 avril : elle en accepte les points principaux et abandonne, en fait, sa proposition, évidemment inacceptable, de diminution de l'effectif militaire en Macédoine. Elle trouve dans la note russe, pour la question du gouverneur, « l'équivalent de ses propositions<sup>2</sup> ». Elle insiste surtout sur la nécessité d'obliger la Porte à combler le déficit du budget macédonien, comme elle s'y est engagée au moment où l'Europe lui a accordé l'augmentation de 3 pour 100 sur les droits de douane ; elle menace de ne plus reconnaître cet accroissement tant que le gouvernement ottoman n'aura pas, sur ce point, rempli ses engagements. Dans l'ensemble, l'Angleterre se rallie à la proposition russe. La France, de son côté, y a fait une réponse très favorable. On attendait avec le plus vif intérêt la réponse de Berlin, et l'on n'a pas appris sans quelque surprise que non seulement le

1. 300 gardes champêtres ont été condamnés pour affiliation aux bandes ou complicité avec elles.

2. Le cabinet britannique demande que l'Inspecteur général dont elle accepte le maintien, puisse 1° approuver le budget sans en référer à Constantinople ; 2° disposer de troupes mobiles pour agir de concert avec le général réorganisateur ; 3° nommer et révoquer les fonctionnaires ; 4° être seul à donner des instructions aux fonctionnaires sans intervention de la Porte ou du Palais.